**Date de publication :**

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20250703-DE250703CMA0716-DE
Date de télétransmission : 24/07/2025
Date de réception préfecture : 24/07/2025

**COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE**
**Place du Marché**
**69590 St Symphorien sur Coise**

Département du Rhône

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2025-07-16**

Nombre de membres :
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 24
(dont 4 pouvoirs)

**Objet : Subvention Coeur de Village**

- **L'an deux mille vingt-cinq,**
  **Le 03 juillet à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2025

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick WITHERS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents** :
BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, CAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPIERRE Michael, PAÏSSE Matthieu, VERICEL Pauline,VENET Denis, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien

**Absents excusés :**
RATTON Maryline, pouvoir donné à GRANGE Agnès
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à Guy TOINET
THEVENON Pierrick, pouvoir donné à Patrick WITHERS

Absents :
LAPLACE Sébastien,
ROY Jean Sébastien

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte 65748 est destiné à financer les subventions accordées par la Commune aux sociétés locales, ainsi qu'à divers groupements. Il invite par conséquent le Conseil Municipal à fixer pour l'exercice en cours le montant de chacune de ces subventions, sur proposition de la commission des finances réunie le 23 juin 2025.

**Date de publication :**

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20250703-DE250703CMA0716-DE
Date de télétransmission : 24/07/2025
Date de réception préfecture : 24/07/2025

**Le Conseil Municipal :**

Patrick WITHERS ne prend pas part au débat et se retire du vote.

*Après en avoir délibéré :*

**à 23 voix pour et 0 contre**

1) **DECIDE DE FIXER** le montant de la subvention, pour l'exercice 2025, à l'association Coeur de Village à 750 €.

2) Cette subvention ainsi fixée sera mandatée à l'association

3) Le montant de cette subvention s'élevant à 750 Euros sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 65748 du Budget de l'exercice 2025

4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

5) **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,**
**Pour extrait certifié conforme,**

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire,**